

# PROTCOLE SANITAIRE AU 9 NOVEMBRE 2020

## LYCEE LA COLINIÈRE – NANTES

Le présent document est un complément au protocole sanitaire national du 2 novembre 2020 que chacun pourra retrouver sur le site de l'établissement.

Pour autant, les recommandations ne peuvent pas s'appliquer de manière uniforme pour tous les établissements scolaires compte tenu des particularités locales.

Ce document vise donc à préciser et compléter le protocole pour Le lycée la Colinière.

### 1. QUELQUES RAPPELS

#### 1a. Consignes générales:

• Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le lycée. Ils s'engagent à ne pas l'y envoyer en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.

- La règle s'applique de la même manière pour les étudiants de BTS.
- **Respect des gestes barrières.**
- Port du masque **obligatoire. Le masque doit être propre et renouvelé 2 fois par jour.**
- Nettoyage et aération des locaux.

#### 1b. Déclaration des cas COVID et cas contact :

1<sup>er</sup> cas : l'élève est testé positif :

- La période d'éviction est au minimum de 7 jours et au maximum de 14 jours.
- Le retour de l'élève est conditionné à un retour de test négatif (attestation sur l'honneur) ou 14 jours sans résultat de test.

2<sup>ème</sup> cas : l'élève est cas contact d'une personne testée positive :

- Période minimum d'éviction de 7 jours à partir du dernier contact.
- Test à l'issue des 7 jours.
- Retour en cours si test négatif.

Démarches complémentaires :

- En informer aussitôt l'établissement (la Direction [ce.0440086e@ac-nantes.fr](mailto:ce.0440086e@ac-nantes.fr), la Vie scolaire [cpe.0440086e@ac-nantes.fr](mailto:cpe.0440086e@ac-nantes.fr), ou les infirmières [infirmierie.0440086e@ac-nantes.fr](mailto:infirmierie.0440086e@ac-nantes.fr) )
- Etablir la liste des élèves ayant été en contact direct avec l'élève (pas de masque, proximité, sport, chambre d'internat).

#### 1c. Le nettoyage et la ventilation des locaux.

- Les agents territoriaux sont mobilisés pour assurer le nettoyage des locaux au moins 1 fois par jour et plusieurs fois pour les locaux spécifiques (toilettes, ...)
- Les salles ainsi que toutes les entrées des bâtiments doivent continuer à être équipées de gel hydro alcoolique et de produit désinfectant avec une attention renforcée.
- Aérer régulièrement les locaux, si possible toutes les deux heures. Toutes les salles sont aérées au moment du nettoyage soit le matin, soit le soir.

### 2. ENTREES ET SORTIES DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

Si le règlement intérieur s'applique quant au régime des entrées et sorties, les élèves et les étudiants ne sont pour autant pas autorisés à circuler librement sur la voie publique sans une autorisation. Ils sont sous la responsabilité de leurs parents pour les élèves mineurs et l'établissement décline toute responsabilité en cas de verbalisation sur la voie publique. Les élèves du secondaire n'ont pas besoin d'attestation de déplacement, le carnet de correspondance avec identité, photo et emploi du temps suffit.

L'établissement décline toute responsabilité en cas d'usage abusif des autorisations de déplacement.

Concernant les internes, en raison du confinement, ils ne peuvent être autorisés à sortir librement le mercredi après-midi de 14h à 18h30. La Vie Scolaire mettra en place les modalités pour permettre une sortie d'une heure maximum.

### 3. CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT

- Des sens de circulation, déjà en place dans le bâtiment C, seront mis en place dans le bâtiment E et le bâtiment A.
- Les couloirs étant des espaces fermés, les élèves et les étudiants ne doivent pas rester dans les couloirs en dehors des interours.
- La MDL restera ouverte mais avec une jauge réduite et avec interdiction de boire et de manger, le port du masque étant obligatoire.

### 4. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

Les cours en présentiel restent la règle générale ce qui signifie que la présence aux cours est obligatoire. Néanmoins, il sera proposé aux autorités académiques la possibilité d'une alternance présentiel- travail à domicile par niveau afin de réduire le nombre d'élèves présents au lycée sur le modèle suivant :

- Les élèves de terminal uniquement en présentiel
- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> présents du jeudi au mercredi de la semaine suivante en alternance.
- Les étudiants restent en présentiel.
- **Les élèves doivent impérativement avoir leurs codes PRONOTE et E-LYCO.**

### 5. LA RESTAURATION

- Inviter les élèves et les étudiants pouvant déjeuner chez eux à changer temporairement de régime (proximité du domicile), un document sera en ligne sur le site du lycée.
- Mettre en place un flux régulier accédant à la demi-pension de 11h30 à 13h45. Certains cours pourraient être annulés ou raccourcis afin de permettre cette fluidité.
- Appliquer la règle du fini-parti (l'élève ou l'étudiant sort dès qu'il a terminé son repas), la restauration étant le premier lieu de contamination (absence de masque).
- Réduire le choix dans les menus pour accélérer les flux.

### 6. L'EPS

- Les cours d'EPS sont l'un des lieux potentiels de diffusion du virus en raison de certaines activités réalisées sans masque. Conformément aux recommandations du ministère, les enseignants privilégieront les activités permettant le plus de distanciation physique.
- Afin d'éviter les brassages, les activités de l'association sportive sont temporairement suspendues.
- Les enseignants actualiseront le protocole en fonction des nouvelles directives.

### 7. L'INTERNAT

- Les déplacements au sein de l'internat doivent être limités au maximum.
- Les élèves ne pourront sortir le mercredi après-midi que dans le cadre réglementaire d'une heure à l'exception des élèves se rendant à leurs entraînements sportifs (voir supra).
- Les élèves devront respecter la distanciation physique lors du petit-déjeuner et pour le dîner en se plaçant en quinconce.
- Le principe à adopter est le fini-parti (l'élève sort dès qu'il a terminé son repas).



## PLAN VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT

1. Les élèves sont invités à rester le plus possible dans l'établissement :
  - En évitant de rester devant l'établissement.
  - En évitant de sortir dans les environs entre deux heures de cours ou lors de la pause méridienne.
2. Les élèves doivent impérativement avoir avec eux leur carte d'accès.
3. Aucun membre de la communauté scolaire n'est autorisé à faciliter l'accès à une personne inconnue manifestement non membre de la communauté scolaire.
4. Chacun doit signaler à la Direction dans les plus brefs délais :
  - toute présence suspecte aux abords de l'établissement.
  - tout objet suspect et non identifié.
  - tout comportement inhabituel.
  - tout propos, diffusion sur les réseaux sociaux pouvant constituer une menace sur l'établissement ou la communauté scolaire (personnels, élèves, parents, ...).